

*COMMUNE
DE HIRTZBACH*

BULLETIN



COMMUNAL

MAI 2017

1. Informations paroissiales

- ❑ Pour joindre ou rencontrer Vincent FRECHIN, notre curé doyen, composer le 03.89.89.44.55 ou le 06.80.08.77.30.

Adresse courriel : frechin.vincent@orange.fr

- ❑ Pour demander vos intentions de messe, adressez-vous à M. Samuel GRAFF (Tél. : 03.89.40.99.94). Coût d'une messe publiée dans le bulletin : **17 €**.

- ❑ Projet de mariage (formalités sommaires) :

- prendre contact **6 mois au moins** avant le mariage avec le curé doyen (dossier administratif – renseignements divers) ;
- suivre de préférence une préparation au sacrement et s'inscrire à une session organisée par le centre de préparation au mariage
Contact : R. et M-P WOLFER – 03.89.57.26.40.

- ❑ Projet de baptême (formalités sommaires) :

- les parents introduisent la demande auprès du curé de la communauté au moins **3 mois** avant la date du baptême prévue (les baptêmes sont généralement célébrés les samedis matins ou après-midi ou les dimanches pendant ou après la messe dominicale) ;
- deux réunions sont prévues : l'une pour l'ensemble du Doyenné de HIRSINGUE, avec un prêtre et une équipe de chrétiens ; l'autre individuellement avec le prêtre célébrant les baptêmes ;
- renseignements auprès du presbytère de HIRSINGUE (Tél. : 03.89.40.51.62).

- ❑ Noces d'Argent ou Noces d'Or :

Prendre contact avec le curé doyen au moins 5 mois avant la date désirée.

- ❑ Préparer la célébration de funérailles :

Une équipe de bénévoles de notre Communauté de paroisses a participé à un cycle de formation en pastorale de funérailles et est aujourd'hui en mesure de proposer aux familles en deuil soutien et conseils dans la démarche de leur deuil et de les aider à préparer la célébration avec le prêtre.

Personnes à contacter : M. Denis SCHICKLIN au 06.41.32.23.96
M. le Curé Doyen au 06.80.08.77.30

❑ Les autres référents pastoraux :

- Pastorale des 1ers Sacrements
M. Gérard STOECKLIN – 03.89.25.02.48 ou au
06.01.18.56.27
- Pastorale des Confirmations et des Professions de Foi
Mme Martine SCHWEIZER – 03.89.08.81.89
- Servants d'autel :
M. Olivier MARTIN – 03.89.40.54.57
- Service de l'Evangile auprès des malades
S'adresser à M. le Curé Doyen – 06.80.08.77.30
- Pastorale des Chorales
M. Paul VETTER – 03.89.07.12.12
- CARITAS – Secours Catholique
Contact : 06.74.76.14.75

Les paroissiens trouveront dans le bulletin « Notre lien » édité chaque trimestre par la Communauté de Paroisses « Cœur du Sundgau » toutes informations utiles et complémentaires sur la paroisse (abonnement annuel : 10 €).

Visitez le site internet de la COMPAH : www.coeur-du-sundgau.fr

❑ Horaires des messes dominicales et des principales célébrations à HIRTZBACH (du 01.05 au 31.05.2017) :

- Dimanche 07.05.2017 : 10 H 30 *Profession de foi*
Intention : WALCH Emile
- vendredi 12.05.2017 : 18 H 00 *Messe*
- vendredi 26.05.2017 : 18 H 00 *Messe*

❑ Durant le mois de mai 2017 sont invités à servir à l'Autel :

Le 07.05 Philaé PARISOT
à 10 H 30 Sophie et Lucie MUNCK
 Marie GRAFF
 David HAENNIG

Nous apprenons avec plaisir que les jeunes du village dont les noms suivent vont prochainement proclamer et confirmer leur foi de chrétien en célébrant respectivement :

❑ leur première communion, le 14 mai 2017 à BETTENDORF :

Manoa	BLONDEL
Marie	GRAFF
Chloé	HICKEL
Alyssa	LANDSPERGER
Lucie	MUNCK
Lilian	PAIN

- leur profession de foi, le 07 mai 2017 à HIRTZBACH :

Marie MUNCK
Valentine SCHERLEN

- leur confirmation par le chanoine Hubert SCHMITT, Vicaire Episcopal, le 24 juin 2017 à FELDBACH :

Clara WALTER

2. Courts de tennis

A compter de cette année, la gestion des inscriptions et de l'occupation des 2 courts de tennis sera assurée par la MJC intercommunale d'ALTKIRCH.

L'accueil est ouvert du lundi au jeudi de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h, sauf le lundi matin et le vendredi de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Le tarif pour l'année, du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2018 sera de **15 € pour les adultes, 10 € pour les enfants + adhésion à la MJC + une caution de 7 € pour le prêt de la clé** (sauf pour les personnes déjà en possession d'une clé). L'adhésion à la MJC est obligatoire, ainsi veuillez vous munir de votre carte d'adhérent MJC lors de l'inscription si vous l'avez déjà réglée. L'adhésion à la MJC est de 15 € pour les adultes, 10 € pour les jeunes, et passe à 5 € à partir de la 3^e personne d'un même foyer.

Contact et renseignements :

- Tél. : 03.89.40.98.91 - Courriel : info@mjc-altkirch.fr

3. Commémoration de la Victoire 1945

La cérémonie de commémoration du 72^{ème} anniversaire de la Victoire 1945 aura lieu **le samedi 06 mai 2017 à 18 heures au Monument aux Morts.**

La population est cordialement invitée à prendre part à ce devoir de mémoire, rehaussé par la présence de l'UNC de HIRSINGUE, ainsi qu'au vin d'honneur qui clôturera la cérémonie, servi au Club-House.

4. Marché aux fleurs (RAPPEL)

Le lundi 08 mai 2017 sur la place de l'Eglise à partir de 8 h 00 se tiendra le marché aux fleurs.

4 marchands seront présents pour répondre à la demande de la population qui pourra ainsi préparer sereinement la saison estivale (fleurissement, jardinage).

Les habitants pourront échanger auprès des exposants présents les bons d'achat qu'ils ont reçus dans le cadre du concours interne du fleurissement 2015 et 2016.

5. Communiqué des Ecuries du Sundgau

Pour la première fois, les Ecuries du Sundgau accueilleront un concours national professionnel de saut d'obstacles, **les 05, 06, 07 et 08 mai 2017**.

De nombreux cavaliers émérites venus des quatre coins de France prendront part aux épreuves qui se dérouleront sur les 4 jours.

Parking et restauration assurés.

Soirée spéciale Bœuf à la broche le samedi 06 mai 2017 ; soirée spéciale Tex-Mex et Rodéo le dimanche 07 mai 2017.

6. Communiqué du Moto-Club des Sabots

A l'occasion de son 40^{ème} anniversaire, le Moto-Club des Sabots organise une journée « portes ouvertes » de son Club House situé 10 rue du Cimetière à HIRTZBACH, **le dimanche 14 mai 2017 de 11 h à 16 h**.

Les élus, associations, commerçants et les habitants du village souhaitant visiter les installations du Moto-Club seront les bienvenus !

Un service de petite restauration et de boissons sera proposé aux visiteurs que nos amis motards espèrent nombreux.

7. Communiqué de la Société de Pêche

L'Association de Pêche de HIRTZBACH fêtera cette année son 80^{ème} anniversaire qu'elle célébrera **du jeudi 25 mai au samedi 27 mai 2017**.

- **Jeudi 25 mai** aura lieu le traditionnel concours de pêche inter-sociétés locales, dans le Parc Charles de Reinach à partir de 14 h.

A l'issue du concours sera proposé un repas paëlla, café et dessert sous chapiteau, à partir de 19 h 00. Ce repas est ouvert à tout public au prix de 13 € par personne, boissons non comprises.

Il convient cependant de s'inscrire auprès de Mario au 03.68.06.45.89 **avant le 21 mai 2017**.

- **Samedi 27 mai**, journée « Fête de la Pêche » de 9 h 00 à 17 h 00 dans le Parc Charles de Reinach.

Vous êtes débutant et vous n'osez pas vous lancer ? Quel que soit votre niveau, venez prendre du plaisir au bord de l'eau ! La pêche sera gratuite pour tous.

Plusieurs membres de la société de pêche seront présents pour vous guider et vous accompagner selon vos besoins. Pêche à une canne avec hameçon simple de 9 h 00 à 17 h 00, buvette et petite restauration sur place.

8. Report de la collecte des sacs transparents

La collecte des sacs transparents du jeudi 25 mai 2017 (Ascension) **est reportée au samedi 27 mai 2017**. Prière de sortir les sacs la veille au soir.

9. Repas Fête des Mères

Selon une tradition bien établie, le Conseil de Fabrique et l'Association pour la Restauration de l'Orgue (ARO) vous proposent de prendre part à un repas convivial pour la Fête des Mères, **au Foyer Saint-Maurice le dimanche 28 mai 2017 à midi.**

Au menu :

Cannelloni de saumon frais et fumé

Croustillant d'asperge – crème à l'ail des ours

Filet mignon en croûte d'herbes – jus au thym

Pommes grenaille et jardinière de légumes

Mousse légère Mascarpone fruits rouges - Sablé spéculos

Prix : 22 € (10 € pour les enfants de moins de 12 ans).

Les réservations sont reçues en mairie (03.89.40.99.21) **jusqu'au lundi 22 mai 2017 au plus tard.**

Le Conseil de Fabrique de l'église et l'ARO vous espère nombreux pour partager ce moment de convivialité.

10. La Pentecôte en fête à la Chapelle St Léger

Si la météo le permet cette année, la messe de la Pentecôte aura lieu en plein air à la Chapelle St Léger **le dimanche 04 juin 2017 à 10 h 30.**

Vous pourrez prolonger ce temps de prière en partageant le repas : grillades, salades et dessert pour la somme de 10 €.

Le Conseil de Fabrique espère vous accueillir nombreux pour profiter de l'environnement si bucolique et reposant de la chapelle St Léger et faire revivre la tradition qui la lie aux fêtes de la Pentecôte.

Aucune réservation n'est nécessaire pour le repas de midi.

11. Lots de copeaux

Notre garde forestier, M. Gaël FELLET nous informe qu'il n'y aura pas de vente de lots de copeaux au mois de mai, comme traditionnellement.

Cette vente est reportée à l'automne 2017.

Merci aux clients habituels de bien vouloir en prendre note.

12. Sortie de printemps

La Municipalité proposera comme traditionnellement une excursion de Printemps, **le samedi 10 juin 2017** à destination **de l'Insel MAINAU.**

Programme de la journée :

- Départ de Hirtzbach à 6 h 50 (Hostellerie), 6 h 55 (Couronne), 7 h (mairie) en direction de Bâle – Zürich - Winterthur.

Petit déjeuner en cours de route.

- Continuation vers l'île de la Mainau et déjeuner sur le site
Salade mixte variée et croûtons
Escalope de porc panée et frites françaises
Strudel accompagné de sauce vanille
- Puis vous passerez l'après-midi à visiter ce superbe jardin avec sa nouvelle palmeraie, ses immenses parterres fleuris, sa serre de papillons,...
- Vers 17 h 00, retour vers HIRTZBACH.

Prix par personne comprenant le transport en autocar grand tourisme, le petit-déjeuner (café, croissant, petit pain, beurre, confiture), l'entrée sur l'île, le déjeuner (sans les boissons) : **67 €**.

Les personnes souhaitant prendre part à cette sortie sont invitées à s'inscrire auprès de la Mairie (03.89.40.99.21), jusqu'au 02 juin 2017, dernier délai.

N.B. : n'oubliez pas de vérifier la validité de votre carte d'identité ou passeport.

13. Communiqué de la MJC

La MJC intercommunale d'ALTKIRCH (Agora, 1a rue des Vallons à ALTKIRCH) propose un programme détaillé d'activités pour tous, de stages, d'animations ponctuelles (sport, loisirs, sorties) et de séjours d'été sur son site : www.mjc-altkirch.fr

Contact : 03.89.40.98.91 - Courriel : info@mjc-altkirch.fr

Accueil : lundi au jeudi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h (jusqu'à 17 h le vendredi).

14. Point sur le déploiement de la fibre optique

Attendue impatiemment par de nombreux internautes, entreprises et particuliers réunis, la fibre optique sera déployée sur plus de 700 communes d'Alsace entre 2017 et 2022.

C'est la Société ROSACE qui en est chargée, ayant pour mission d'assurer tout à la fois la construction, l'exploitation, la maintenance et la commercialisation du réseau de fibre optique en Alsace.

Si les premières communes les moins bien desservies par l'ADSL bénéficieront de la fibre dès cette année 2017, HIRTZBACH le sera à son tour en 2019, donc bientôt !

Ce chantier de grande envergure consistera à raccorder plus de 600 foyers, libre ensuite à chacun de souscrire ou non les différentes offres liées à son utilisation (accès décuplé à Internet, aux chaînes de télévision,...).

A titre indicatif, le coût des travaux de déploiement de la fibre à HIRTZBACH sera de l'ordre de 120 000 € pour la Commune (sauf si la Communauté de Communes Sundgau décide de prendre tout ou partie à sa charge...). Nous en parlerons le moment venu !

15. Déjections canines

Les services techniques communaux doivent faire face actuellement à une recrudescence d'incivilités en matière de déjections canines, à se demander si les propriétaires de chien concernés sont réellement conscients des nuisances causées.

Ces individus sans scrupule ne reculent décidément devant rien, prenant un malin plaisir à laisser leur compagnon à quatre pattes déjecter sur les trottoirs, les voies communales et, cible de prédilection, les berges du ruisseau...

La Commune a fait un effort en installant deux bornes de propreté canine supplémentaires dans le village.

Mais elle n'hésitera pas à prendre des mesures de sanctions exemplaires à l'égard de tout propriétaire de chien qui n'aura pas ramassé les « oublis » de son animal de compagnie.

A cet égard, nous lançons un appel aux habitants qui, comme nous, réprouvent ces comportements intolérables et irresponsables, en les invitant à les signaler en mairie (Tél. : 03.89.40.99.21).

16. Comment signaler un habitat dégradé

L'habitat indigne recouvre l'ensemble des logements présentant des désordres pouvant porter atteinte à la santé (humidité, moisissures, chauffage insuffisant, présence de plomb ou d'amiante,...) ou à la sécurité (installation dangereuse de gaz ou d'électricité, fonctionnement défectueux d'équipements, immeubles menaçant ruine,...) des occupants.

Locataires, vous devez contacter votre propriétaire par lettre recommandée pour lui signaler le mauvais état du logement et lui demander de faire les travaux nécessaires.

Si vos démarches auprès du propriétaire n'aboutissent pas, faites un premier diagnostic de votre logement et adressez-le à l'ARS (Agence Régionale de Santé), 45 rue de la Fecht – 68000 COLMAR (Tél. : 03.69.49.30.42).

Pour plus d'informations sur vos droits et obligations dans votre logement, contactez gratuitement l'ADIL à MULHOUSE (03.89.46.79.50) ou à COLMAR (03.89.21.75.35).

Courriel : contact@adil68.fr - Site : www.adil68.org

17. Gare aux moustiques !

Le « moustique tigre », originaire d'Asie et vecteur de maladie comme la dengue ou le chikungunya a été détecté dans notre région.

C'est l'occasion de rappeler les bons gestes à adopter pour éviter d'être piqué.

Avant de voler et de piquer, les moustiques se développent dans l'eau, sous forme de larves. Il est donc primordial de supprimer systématiquement toute source d'eau stagnante chez soi :

- en vidant une fois par semaine les coupelles et soucoupes sous les pots de fleurs, les gamelles et abreuvoirs pour animaux, les bâches couvrant le mobilier de jardin, la piscine, le tas de bois ;
- en couvrant hermétiquement les récupérateurs d'eau, fûts, tonneaux ;
- en entretenant les gouttières, rigoles, chenaux, ... ;
- en rangeant à l'abri de la pluie les jouets d'enfant, brouettes, seaux, arrosoirs, poubelles.

Pour signaler la présence du « moustique tigre » (de très petite taille, noir avec une bande blanche sur le dos et la tête, des taches blanches sur le corps) ou simplement pour vous informer : www.signalement-moustique.fr

18. Déchets verts

Avec l'arrivée du printemps, la nature reprend ses droits et la benne à déchets verts se remplit à vue d'œil.

A cet égard, il semblerait que certains usagers n'aient pas encore compris (ou ne veulent pas comprendre...) le fonctionnement de ce service, de sorte qu'il apparaît opportun de rappeler que :

1. les déchets verts et assimilés doivent impérativement être déposés **dans la benne, et en aucun cas sur l'espace d'accueil macadamisé**. Cette pratique, de plus en plus fréquente n'est pas tolérable et pourra être sanctionnée ;
2. les dépôts **volumineux** sont à acheminer **directement** vers la plateforme Agrivalor à HIRSINGUE moyennant retrait d'un formulaire d'autorisation à la Mairie de HIRTZBACH, préalablement au dépôt à effectuer.

Cette prestation ne donnera pas lieu à facturation, seul le transport étant à la charge du particulier ou de l'entreprise effectuant le dépôt.

19. Communiqué de l'UDAF 68 : le parrainage de proximité

L'UDAF du Haut-Rhin propose un nouveau dispositif intitulé « le parrainage de proximité » qui a pour but de donner du temps à un enfant, un adolescent pour l'aider à grandir.

Avec le parrainage de proximité, un enfant partage du temps avec un parrain et/ou une marraine qui habite(nt) près de chez lui. Ces temps partagés lui apportent une ouverture, des activités, des repères supplémentaires dans le monde d'adulte... Il permet aux parents de l'enfant de se libérer du temps pour le bien être de la famille, d'enrichir la relation parent/enfant, d'élargir le cercle social.

Le parrainage favorise la construction et reconstruction de liens sociaux, interfamiliaux et intergénérationnels dans le respect de l'autorité parentale. Il s'agit d'un engagement bénévole et volontaire dans une action locale de proximité. Une équipe assure un cadre sécurisant dans l'intérêt de l'enfant, de ses parents et du parrain.

Concrètement, les parrains, les parents, l'enfant et un représentant de l'UDAF 68 signent une convention qui fixe les modalités, les conditions et le cadre du parrainage sur lesquels ils se sont mis d'accord.

Pour vous renseigner sur le parrainage :

- Tél. : 03.89.30.41.79 (UDAF COLMAR) ;
- Courriel : maison.udaf68@gmail.com ; Site : www.udaf68.fr

20. Communiqué d'ACCORD 68 – violences conjugales

Vous êtes ou avez été victime de **violences conjugales** ?

Vous craignez ou subissez des **représailles** depuis votre séparation, vous êtes en situation de **danger** ?

Votre ex-conjoint, concubin ne respecte pas son **interdiction d'entrer en contact** ?

Il existe un nouveau dispositif intitulé : **Téléphone Grave Danger**.

C'est quoi ?

Le Téléphone Grave Danger est un dispositif de protection face à un danger immédiat : 24 h/24 – 7 j/7 (attribué sur décision du procureur de la République).

Pour qui ?

Une femme

Victime de violences conjugales et/ou viol

Séparée de l'auteur

Bénéficiaire d'une interdiction d'entrer en contact

En situation de grand danger

Comment en faire la demande ?

En contactant l'association ACCORD 68 afin de fixer un entretien d'évaluation de votre situation au 03.89.56.28.88 ou 06.86.68.50.16

Courriel : info@accord68.org

Siège : 12 rue du Chêne – 68100 MULHOUSE

21. Le délai de déclaration de naissance prolongé à 5 jours

Un décret du 02 mars 2017 (loi de modernisation de la justice) a rallongé de 3 à 5 jours le délai de déclaration de la naissance d'un enfant à la mairie du lieu de naissance.

Le jour de l'accouchement n'est pas compté dans ce délai, et lorsque le dernier jour du délai est un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

22. Nouveaux seuils pour le recours obligatoire à un architecte

- Un décret du 14 décembre 2016 dispose que le recours à un architecte est désormais obligatoire dans le cas de la construction d'une maison ou d'un logement de 150 m² de surface de plancher (contre 170 m² auparavant), à compter du 1^{er} mars 2017 ;

- un décret du 27 février 2017 prévoit quant à lui l'obligation de recourir à un architecte pour établir le projet architectural, paysager et environnemental d'un lotissement dont la surface de terrain à aménager est supérieure à 2 500 m², à compter du 1^{er} mai 2017.

23. Quête contre le cancer

Nous adressons nos sincères remerciements à la population pour la générosité dont elle a fait preuve à l'occasion de la quête contre le cancer, assurée par Mme Marie-Thérèse ZIMMERMANN, qui a rapporté cette année la somme de **4 895 €**.

Un grand merci à Marie-Thérèse pour ce service, assuré bénévolement et avec beaucoup de sérieux !

24. Remerciements

Tout le monde a pu admirer et apprécier les belles et originales décorations de Noël confectionnées par « La Bougeotte d'Hirtzbach » et ses sympathisants.

Encouragé par l'élan de solidarité qu'a fait naître cette généreuse initiative, notre groupe de bénévoles s'est remis à la tâche pour confectionner et installer des décorations sur le thème de Pâques, à grand renfort d'œufs et de lièvres, conférant à notre village une touche d'humour, de nature et de gaieté rimant avec l'arrivée du printemps qui est toujours une fête !

Tous nos remerciements et félicitations à ces artistes en herbe qui n'ont pas fini de nous étonner !

25. Petites annonces

☐ **Amandine**, lycéenne en classe de seconde propose des services de gardiennage et/ou de soutien scolaire en maths, français, histoire et allemand jusqu'à la 3^{ème} inclus, à partir du mois de juin et jusqu'à fin août.

Contactez-la au 06.70.16.75.25.

☐ **Sandra**, coach bien être vous propose des séances de réflexologie plantaire, chez elle (11 rue des Prés) ou à votre domicile, selon vos désirs.

La réflexologie plantaire envisage les pieds comme une carte du corps où l'on peut agir sur des zones réflexes correspondant aux organes à stimuler.

Ce massage procure un réel bien-être et certains y voient même le secret d'une santé préservée.

Prix de la séance : 20 € (offre spéciale de lancement jusqu'au 30.06.2017).

Contact : 06.14.13.52.48.

26. Etat civil

Naissance

- Le 13 mars 2017 à MULHOUSE est né Maël, premier enfant de Frédéric JAEGLE et Brenda BUENO, demeurant ensemble 32 rue Principale ;
- le 10 avril 2017 à ALTKIRCH est né Loan qui fait la joie de ses parents, Jérémy BURCKEL et Lydia GAY et de son frère Ethan, demeurant ensemble 17 rue de la Roselière.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents !

27. Les grands anniversaires du mois de mai 2017

66 ans :	M.	MATTU	Salvatore
	M.	GRIMM	Jean-Luc
68 ans :	Mme	LIENHART	Solange née HIGELIN
	M.	PFLIEGER	Jean-Pierre
69 ans :	Mme	CHRISTEN	Raymonde née BRAND
70 ans :	M.	SCHIELIN	Jean-Claude
71 ans :	Mme	MUNCH	Marie-Jeanne née BRODBECK
	Mme	WALTER	Astride
	Mme	HEINIS	Marie-Rose née LUTZ
72 ans :	Mme	LAEMLIN	Alice née GSCHWIND
74 ans :	M.	LIDOLF	Alfred
	M.	LIDY	Georges
78 ans :	M.	MUNCK	Gérard
	Mme	WALCH	Marguerite née MULLER
81 ans :	Mme	ALBISSER	Marie-Odile née MULLER
82 ans :	Mme	BRODBECK	Marguerite
	Mme	MULLER	Agnès née WALTHER
83 ans :	M.	RUFFENACH	Jean-Jacques
	Mme	WOELFFEL	Antoinette née DUGAIN
84 ans :	Mlle	WININGER	Marie-Thérèse
88 ans :	M.	MUNZENBERGER	Joseph
90 ans :	M.	HAENNIG	Louis Jean

Horaires d'ouverture de la Mairie de HIRTZBACH

Tél : 03.89.40.99.21 – Fax : 03.89.40.96.40

Courriel : mairie.hirtzbach@wanadoo.fr

- Les lundis et mercredis de 11 h à 12 h et de 17 h à 18 h ;
- Les mardis et jeudis de 10 h à 12 h ;
- Les vendredis de 17 h à 18 h 30.